

« Le Phare »

Édition juillet / août - septembre 2021

L'Isle-aux-Coudres au rythme des marées

Crédit photo: Odette Bergeron



Municipalité de
L'Isle-aux-Coudres

1026, chemin des Coudriers

Téléphone : 418 760-1060

Télécopieur : 418 760-1061

Courriel : contact@municipaliteiac.ca

Site Internet : www.municipaliteiac.ca

Prochaines séances ordinaires :

12 juillet 2021

9 août 2021

13 septembre 2021

Les séances débutent à 19h00.

Soyez les bienvenus!



DÉPART À LA RETRAITE

C'est vendredi le 28 mai dernier que monsieur Jean-Marie Perron a effectué sa « dernière » journée de travail au sein de l'équipe municipale. Vous pourrez toutefois le croiser de temps en temps à titre de remplaçant au réseau d'aqueduc. Nous profitons de cette tribune afin de lui souhaiter une retraite bien remplie et lui démontrer toute notre reconnaissance pour les années qu'il a données au service de la municipalité. Qu'il puisse profiter de bons moments de liberté.



Afin de lui succéder, la municipalité a accueilli, le 25 mai dernier, monsieur Luis Dufour au poste de responsable de la voirie et des travaux publics. Suivant la convention de travail des employés, le poste a été affiché à l'interne et ensuite à l'externe.

Considérant qu'il s'agit d'un poste clé au sein de la municipalité, tout le processus a été confié à la Firme Progress, une division des services de main-d'œuvre l'Appui Inc. de Baie-Saint-Paul afin notamment de recevoir les C.V., d'évaluer les candidats et de formuler des recommandations. Les conseillers responsables des ressources humaines ont participé au processus d'embauche, du début à la fin. Nous tenons à les remercier pour leur professionnalisme et leur support tout au long de ce processus.

MOT DU MAIRE

Concitoyennes,
Concitoyens,

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle saison touristique qui semble s'annoncer semblable à celle de l'an passé. Je tiens à vous féliciter pour la fierté que vous démontrez à nos visiteurs par l'aménagement et la propreté de vos terrains, et ce, année après année. C'est un signe évident que l'on attend de la visite!

La pandémie s'estompe lentement et cela ne peut être que bénéfique pour tous. Je tiens à vous remercier pour votre résilience durant cette période; le respect des mesures sanitaires qui nous ont été imposées n'a pas été facile mais tout le monde a su se conformer. Cela dit, il faut continuer à respecter certaines d'entre elles pendant quelques temps et je sais que vous saurez le faire.

Je tiens à saluer le travail de nos employés municipaux pour tout le travail supplémentaire de désinfection et autres tâches occasionnées par la pandémie ainsi que pour tous les inconvénients qu'ils ont rencontrés pendant cette période.

Votre conseil municipal a navigué à travers cette tempête en prenant des décisions parfois difficiles dans le but de vous protéger le plus efficacement possible. Merci à chacun de vous d'avoir collaboré et de nous avoir fait confiance pour traverser cette période qui, je l'espère, est derrière nous.

Bon été à tous!



SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES

Dans le but d'assurer le respect des normes édictées par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, un permis délivré par la municipalité est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Pendant la durée des travaux, la personne à qui est délivré le permis prévu doit, s'il y a lieu, prévoir des mesures temporaires visant à contrôler l'accès à la piscine. Ces mesures tiennent lieu de celles prévues pourvu que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable. Il est très important de vous référer au lien suivant pour connaître toute la nouvelle réglementation: <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles/mesures-de-securete/>.

Si vous avez des questions relatives à votre ancienne ou nouvelle installation de piscine, n'hésitez à consulter l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, lequel saura vous guider et vous émettre toutes les autorisations nécessaires.

JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ



Votre
gouvernement

Québec

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LE CAMPING

Il est interdit de faire du camping sur et dans les lieux publics et les plages où une signalisation en ce sens existe dans la municipalité.

L'installation d'une roulotte, d'une tente-roulotte, d'une tente, d'une camionnette de camping, d'une autocaravane ou de tout autre abri destiné à servir de logement temporaire est considéré comme étant du camping. Est aussi considérée comme faisant du camping toute personne dormant dans un véhicule sur ou dans un lieu public.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 200,00\$.

Les amateurs de camping sont toujours les bienvenus mais dans le respect des règles en vigueur.

BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES JEUNES RÉSIDENTS DE CINQ ANS ET MOINS

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres a bonifié l'aide financière qu'elle accorde aux nouveaux-nés afin de l'étendre aux enfants d'âge préscolaire, de 0 à 5 ans, qui résident sur son territoire et qui n'ont pas déjà bénéficié de cette mesure financière.

Pour bénéficier de cette mesure, il vous faut présenter une demande à cet effet accompagnée d'une preuve de résidence.

NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Veillez prendre note que depuis le 6 avril 2021, Monsieur Olivier Ma, inspecteur en bâtiment et en environnement, est à l'emploi de la MRC de Charlevoix. Il prend la relève de Monsieur Patrice Noël pour desservir notre municipalité les mercredis et jeudis, et ce, à l'année.

Monsieur Ma dispose de trente jours pour émettre un permis, il est donc important de présenter votre demande dans un délai raisonnable afin de débiter vos travaux dans les temps souhaités. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la municipalité ou au bureau municipal.

Pour le joindre ou pour prendre un rendez-vous, téléphonez au 418 760-1060. Pour lui faire parvenir un document ou effectuer un suivi de votre dossier, vous pouvez également le joindre par courrier électronique à :

inspecteur@municipaliteiac.ca.

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL - HORAIRE ESTIVAL

Veillez prendre note que depuis le 21 juin 2021, les bureaux de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres sont ouverts au public et que l'horaire d'été est en vigueur, soit :

- Du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
- Le vendredi de 8h00 à 12h00.

Le bureau municipal sera toutefois fermé les jours fériés suivants : le jeudi 24 juin, le vendredi 2 juillet et le lundi 6 septembre 2021.

VENTE DE GARAGE « L'ISLE-AUX-PUCES »

C'est le retour de L'Isle-aux-Puces les 2, 3 et 4 juillet 2021. Aucun permis n'est nécessaire pour faire une vente de garage lors de cette fin de semaine. Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées. Profitez-en pour vous débarrasser des objets qui n'ont plus d'utilité pour vous mais qui feront sûrement le bonheur d'un autre !

Invitation à communiquer votre numéro de téléphone

Afin de mettre à jour ses dossiers, la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres vous invite à lui communiquer un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre, soit un numéro de cellulaire ou un numéro de téléphone fixe n'apparaissant pas dans un bottin téléphonique ni sur la plate-forme 411 Canada. Cette information demeurera confidentielle et ne servira qu'à l'usage de la municipalité. Soyez assurés que cette information ne sera pas divulguée à quiconque.

Élections générales municipales — 7 novembre 2021 — Comment se porter candidat?

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité. Le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité (bureau municipal).

Pour ce faire, en date du 22 juin 2021 (des mesures différentes à celles-ci pourraient entrer en vigueur d'ici le début de la période de mise en candidature), lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins les 12 derniers mois, le 1^{er} septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou, dans le cas d'une élection partielle, au moins les 12 derniers mois à la date de la publication de l'avis d'élection. La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président d'élection, débute le 44^e jour et se termine à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin, soit du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 à 16h30. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection.

Pour toutes informations supplémentaires visiter le site d'Élections Québec au <https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>.

QU'EST-CE QU'UN FEU À CIEL OUVERT?



Un feu est dit «à ciel ouvert» lorsqu'un feu peut brûler librement ou qui pourrait se propager librement. Les feux de branches au sol et les feux d'artifice constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Pour faire un feu, préparez un endroit dégagé sur un sol minéral, sans matières combustibles (feuilles, herbes ou autre).

- Éloignez toutes les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles.
- Allumez un feu d'une dimension maximale de 1 m sur 1 m.
- Surveillez le feu en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité.
- Éteignez le feu en arrosant abondamment et en mélangeant les braises.

Avant de quitter les lieux, vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.

Les foyers au propane ou à l'éthanol peuvent être utilisés lors d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, et ce, sans permis. Ces équipements ne sont pas considérés comme étant des installations pouvant créer des flammèches.

Les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, comme les poêles, foyers et contenants de métal, ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre. Ce type de feux ne requiert pas de permis ni l'autorisation du service incendie.

SUGGESTION : l'écocentre, le bac brun ou l'utilisation d'une déchiqueteuse à bois peuvent être des alternatives intéressantes pour vous débarrasser de vos surplus de branches ou de bois.

Quiconque veut faire un feu d'abattis ou de débarras doit préalablement obtenir gratuitement un permis de brûlage, en communiquant avec le directeur du service incendie, Éric Dufour, au 418 240-0642. Le permis émis n'est valide que le temps du brûlage pour lequel il a été demandé. Une nouvelle demande par feu doit être soumise.

Il se peut aussi que votre demande de permis soit refusée, tout dépendamment notamment des conditions climatiques et des interdictions en vigueur.

ASPHALTAGE - ENTRAVE À LA CIRCULATION

Des projets d'asphaltage sont prévus au début du mois de juillet dans certains chemins municipaux. Les automobilistes résidant ou empruntant les chemins Tremblay et de La Bourroche sont invités à faire preuve de patience et de courtoisie.

NE JETEZ PAS VOS PILES – RECYCLEZ-LES !

Disposer incorrectement des piles et des batteries peut nuire à la faune et à l'environnement. Recycler vos piles aide à protéger votre entourage et la faune des matériaux qui pourraient nuire à l'environnement s'ils finissaient dans les sites d'enfouissement. De plus, les métaux récupérés à partir de piles recyclées peuvent être utilisés pour fabriquer de nouveaux produits, ce qui contribue au développement d'une économie circulaire pour un avenir plus durable.



Appel à Recycler^{MD} – le premier et le plus important programme de gestion des piles aux États-Unis et au Canada – collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada. Ils recyclent les piles et les téléphones cellulaires collectés sous la forme d'une variété de produits et de matières réutilisables afin d'éviter d'acheminer des déchets dangereux dans les sites d'enfouissement.

Leur programme respecte ou excède les normes de recyclage les plus rigoureuses au monde. Ils détiennent la certification Responsible Recycling (R2), de l'EPA et sont le premier programme de recyclage de ce type à l'avoir obtenue. Leur programme est géré par Appel à Recycler, Inc, un organisme sans but lucratif enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Nos bureaux de poste soit celui de La Baleine situé au **268 chemin de la Baleine, 418-438-2453**, et celui de Saint-Bernard situé au **1068, chemin des Coudriers, 418-438-1104**, sont des points de dépôt et acceptent les piles et batteries rechargeables et peuvent vous donner des sacs pour récupérer les piles usagées de façon sécuritaire.

Pour plus de détails et d'informations consultez : <https://www.appelarecycler.ca/>.

L'ANCRAGE DE L'ISLE-AUX-COUDRES

Cet été, l'Ancreage ne prend pas de relâche ! Les nouvelles sont bonnes du côté de la Santé publique. L'allègement des mesures sanitaires arrive comme une bouffée d'oxygène. Selon l'évolution de la pandémie, attendez-vous à quelques surprises durant l'été !

En attendant, bon an mal an, voici ce que nous avons prévu pour l'été :

- La popote roulante est disponible les lundis, mardis et jeudis ! 8,00 \$ pour un repas trois services. Contactez Cathy Tremblay pour le menu !
- Le répit hors domicile pour proches aidants est ouvert ! Confiez-nous vos proches à l'Ancreage, dès 9h00 jusqu'à 14h00. Un repas chaud et une collation sont servis, des activités adaptées sont proposées. Pendant ce temps-là, profitez-en pour vous ressourcer !
- La Maison des Jeunes prend du repos et sera de retour après la Fête du Travail !
- Familles de l'équipage en action : soyez attentives ! Des surprises sont à venir !

Le milieu de vie reste accessible durant tout l'été, de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi : Venez profiter d'un bon café, magasiner des petits trésors et faites le plein de beaux ouvrages pour l'été !

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour réaliser des activités avec nos résidents du pavillon : bingo, jeux de poches, promenades, pousser la chansonnette... Le but : avoir du plaisir. Pour connaître le bénévolat qu'il est possible de faire, contactez Thibault Hire

Pour nous rejoindre :

Notre adresse : 3423, Chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres, Québec, G0A 3J0

Par téléphone : 418 438-1616 p.301

Par télécopieur : 418 438-1415

Par courriel :

pour l'agente communautaire : info@ancrageiac.com,

pour l'administration : admin@ancrageiac.com,

Pour la direction : direction@ancrageiac.com.



BIBLIOTHÈQUE « POUR LA SUITE DU MONDE »

Bonjour à tous! De retour à notre horaire d'été et à l'ouverture au public, nos bénévoles seront très heureuses de vous retrouver. Si vous désirez un titre qui n'est pas disponible sur nos rayons, n'hésitez pas à nous le demander. Nous ferons la demande en prêt entre biblios (PEB).

Nous souhaitons bonnes vacances aux étudiants et à tout le personnel scolaire! Passez un bel été et n'oubliez pas de nourrir votre imaginaire en lisant un bon livre... Au plaisir de vous accueillir, jeunes et moins jeunes, pour découvrir notre belle sélection. N'oubliez pas de nous suivre sur Facebook pour découvrir toutes nos nouveautés! Pour plus d'informations au sujet de notre fonctionnement, n'hésitez pas à téléphoner au 418 760-1062 ou à visiter www.mabliothèque.ca/cnca.

**HORAIRE D'ÉTÉ : Mercredi : 19h00 à 20h00;
Samedi : 10h00 à 11h00.**

LA BRIGADE VERTE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

La brigade verte est une brigade de sensibilisation pour informer les gens sur la gestion des matières résiduelles, soit de tout ce qui peut être détourné de l'enfouissement, donc ce qui se recycle ou se composte.

Cet été vous apercevrez deux agentes arpenter notre territoire. Elles sont d'ailleurs déjà venues lors de la journée de distribution du compost (22 mai) et lors de journées de sensibilisation au début du mois de juin.

Cette brigade comporte aussi un volet concernant une corvée de nettoyage qui doit se dérouler vers la fin du mois de juillet pour laquelle elle voudra être secondée par une équipe de bénévoles.

Pour manifester votre intérêt à vous impliquer bénévolement lors de cette corvée, vous pouvez donner votre nom au 418 435-2639 poste 6029.

PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Vous aimeriez que vos photographies montrant des paysages insulaires soient publiées dans les prochaines parutions du journal Le Phare? Faites-nous les parvenir par courriel à contact@municipaliteiac.ca. En nous accordant un crédit photo, nous nous ferons un plaisir de vous donner une vitrine dans nos futures publications.



Crédit photo : Lever de soleil par Ariane Dufour

Bel été à tous!



CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

JUILLET 2021			AOÛT 2021			SEPTEMBRE 2021		
Récupération	Compost	Ordures	Récupération	Compost	Ordures	Récupération	Compost	Ordures
Lundi	Mardi	Jeudi	Lundi	Mardi	Jeudi	Lundi	Mardi	Jeudi
		1			3			2
	6		9	10	12	6	7	
12	13			17			14	
	20	22	23	24		20	21	23
26	27			31			28	